

Pierre Cassen : la France n'est plus le pays de la liberté d'expression

écrit par Christine Tasin | 24 février 2018



3 mois de prison avec sursis : c'est la peine à laquelle vient d'être condamné Pierre Cassen, animateur du site Riposte Laïque, accusé d'être le directeur de la publication du site et d'avoir publié un texte hostile à l'Islam et aux musulmans. Une condamnation de plus donc, pour le journal Riposte Laïque, qui pose la question de l'Etat de la liberté d'expression en France, en 2017, et des menaces qui pèsent sur les internautes dissidents.

Car si la presse traditionnelle s'émeut, à juste titre, [de la condamnation à perpétuité](#) d'un journaliste en Turquie, elle ne bronche pas, quand elle ne se félicite pas tout simplement, de ces condamnations qui pleuvent en France, [y compris à de la prison ferme](#), non pas pour des violences ou de la délinquance mais bien pour des écrits dissidents, écrits criminalisés par les lois successives qui ont instauré ni plus ni moins que le délit d'opinion en France (Pleven, Gayssot, Taubira ...).

Une dérive inquiétante, dans laquelle les magistrats ont presque tous pouvoirs – bien relayés par certains médias qui font du rôle de chiens de garde un métier – pour empêcher

toute critique ou toute remise en question de la vie publique ou politique, mais aussi de l'histoire officielle.

Nous avons interrogé Pierre Cassen, qui n'entend pas se taire pour autant, suite à cette nouvelle condamnation sur sa personne :

Breizh-info.com : Vous venez d'être condamné à trois mois de prison avec sursis. Pour quelles raisons ?

Pierre Cassen : Une histoire ahurissante. Je ne suis plus directeur de publication de Riposte Laïque depuis octobre 2012. Mais le Parquet (qui, après les attentats de Charlie Hebdo, avait de curieuses priorités) a ordonné, en 2015, une enquête visant à prouver le contraire. J'ai été perquisitionné en avril 2016, et on m'a confisqué ordinateur et téléphone portable. Et le 2 février 2017, je passais devant la 17^e Chambre, devant répondre de la publication de [cet article](#) de Maxime Lepante.

Or, le débat n'a pas du tout porter sur ce texte, mais sur le fait de savoir si j'étais bien responsable de publication ou pas. Et la présidente de la 17^e Chambre, qui officiait à mon procès, a admis, dans le jugement rendu public le 3 mai 2017, que rien ne démontrait que je sois encore le directeur de publication de Riposte Laïque. J'ai donc été relaxé. Or, à la stupéfaction de tous mes avocats, je viens d'apprendre que cette affaire est revenue devant la même 17^e chambre, le 6 septembre 2017, et que cette fois, j'ai été condamné à 3 mois de prison avec sursis, pour le même texte, mais avec d'autres magistrats. Et, chose surprenante, ni mes avocats, ni moi-même, n'étions au courant de ce nouveau procès, et donc n'avons été présents.

Les juges en ont même profité pour ajouter deux autres dossiers, en notre absence. J'ai été relaxé sur l'un, et condamné à 5.000 euros pour l'autre. Suite à des questions

judiciaires compliquées, je fais à cette heure toutes les démarches pour faire opposition, mais ce n'est pas gagné. Autrement dit, je peux avoir, à présent, au-dessus de la tête, en permanence, cette pression des 3 mois de prison, avec le sursis qui peut tomber.

Breizh-info.com : Au total, pouvez vous chiffrer le nombre de procès et d'amendes, passés, en cours, contre votre personne ?

Pierre Cassen : Nous avons calculé que depuis notre première condamnation à 30.000 euros d'amende et de dommages et intérêts, à l'encontre de l'apostat de l'islam Pascal Hilout, né Mohamed, et moi-même, au total, notre mouvance a été condamné à près de 70.000 euros d'amendes et de dommages et intérêts. Nous n'avons pas tout payer, car nous avons multiplié les appels, qui bien sûr, nous coûtent des frais d'avocats et de justice supplémentaires.

J'ai un calendrier judiciaire assez chargé, puisque, malgré ma relaxe du 3 mai, malgré la condamnation par la 17^e Chambre de notre président suisse, les juges d'instruction, à chaque plainte contre Riposte Laïque, mettent Pierre Cassen en examen, et m'impliquent donc dans un nombre de procès interminable. Pour illustrer cela, sachez que j'ai un calendrier de ministre, au niveau judiciaire. Le 21 mars, procès, le 30 mars, procès, le 23 mai, deux procès simultanés, à la même heure, mais à des lieux différents. Et le dernier de la liste, pour l'instant, c'est Cazeneuve, en juin 2019. Pour vous donner un ordre d'idée, un procès gagné nous coûte quand même 3000 euros, un procès perdu, c'est plutôt du côté de 10.000 euros, parfois 15.000 euros !

Breizh-info.com : Il semblerait d'ailleurs que vous ne soyez pas le seul à essuyer les foudres de la justice sur le domaine de la liberté d'expression ...

Pierre Cassen : En effet. Nous ne prétendons d'ailleurs pas avoir le monopole, et rappelons, à chaque fois que nous le

pouvons, la scandaleuse condamnation des 5 jeunes Identitaires à un an de prison avec sursis. Que dire du harcèlement contre Boris Le Lay, qui doit approcher à présent les 10 ans de prison, simplement pour délit d'opinion. Les procès contre Eric Zemmour ? Le harcèlement judiciaire subi par Christine Tasin ? Le cinéaste Gérard Boyadjian, condamné par la 17^e Chambre pour son film « Chameau pas d'amalgame », à qui un juge a osé reprocher un délit d'audace.

Le policier Sébastien Jallamion, obligé de quitter la France plusieurs mois, pour éviter la prison. Georges Bensoussan, historien de la Shoah, n'a pas échappé à la patrouille, et le Parquet a fait appel, suite à son acquittement. Robert Ménard voit se multiplier les plaintes contre lui. Sans oublier ces anonymes, qui, pour un coup de gueule sur les réseaux sociaux, ou un morceau de jambon qui tombe de leur poche devant une mosquée, subissent les foudres de la justice. Idem pour Richard Roudier, récemment de nouveau condamné.

Un harcèlement à comparer avec le fait que jamais le CCIF et Marwan Muhammad, ou Houria Bouteldja et ses propos racistes, n'ont été condamnés par la justice française. Sans parler de la récente remise en liberté de Jawad Bendaoud, le logeur de djihadistes.

Breizh-info.com : N'êtes vous pas fatigué de tous ces procès ? Qu'allez vous faire ensuite ? Moins d'excès ?

Pierre Cassen : Dire que nous allons faire moins d'excès reviendrait à dire que nous aurions cherché, avec nos prétendu excès, les condamnations qui nous frappent de plein fouet. Nous publions chaque jour entre 10 et 15 articles, pouvant aller jusqu'à 10.000 signes. Nous avons une ligne claire : selon nous, l'islam est incompatible avec les valeurs de la France, et il faut expulser massivement tous ceux qui estiment que les lois islamiques, la charia, doivent se substituer aux lois de la République.

Or, chaque jour, n'importe quel commissaire politique peut décider, à cause de la loi Pleven, qu'en écrivant cela, nous inciterions à la haine contre les musulmans. Je vous rappelle cette tirade que j'ai subie, lors de mon premier procès, par le procureur de la République. *« L'islam n'est pas une religion désincarnée. Derrière l'islam, il y a des musulmans. Donc, quand vous critiquez l'islam, vous incitez à la haine contre les musulmans. Article 24-8 de la loi de 1881, amendé en 2004.*

Et le procureur avait ajouté : *« En 1930, des gens comme vous stigmatisaient les juifs, aujourd'hui ce sont les musulmans ».*

Fermez le ban, critiquer l'islam, c'est donc être le disciple des nostalgiques des camps de concentration ! Avec des juges « Murs des Cons », c'est imparable, et c'est le retour déguisé du délit de blasphème.

J'invite tous vos lecteurs à bien relire les textes pour lesquels nous sommes condamnés. C'est digne des pays les plus totalitaires. Plusieurs exemples : un contributeur, par ailleurs psychiatre, explique que le journaliste Nicolas Hénin, longtemps otage des islamistes, et qui passe son temps, depuis sa libération, à dénoncer les méfaits du christianisme, est atteint du syndrome de Stockholm. Procès !

Un article violent contre les féministes pro-voiles les qualifient de « collabo-putains ». Aucun nom n'est cité, mais Caroline Fourest se reconnaît. Procès ! Islam assassin : procès ! Hidalgo se réclame de Charlie et de l'expression libre des caricaturistes, mais commémore le ramadan mairie de Paris. Ri7 la dessine léchant une babouche musulmane. Rien à côté de certains dessins de Charlie Hebdo injuriant les catholiques. Et bien, Hidalgo nous fait un procès ! Nous dessinons Cazeneuve, autre je suis Charlie : procès !

Et nous avons du beau monde qui s'acharne contre nous : outre Hidalgo-Cazeneuve, Bergé (dont le mari continue d'instruire le

procès qu'il nous a intenté) et même Darmanin !

Vous me demandez si ces procès ne me fatiguent pas ? Ils ne laissent pas indemnes, bien sûr. Ils coûtent en énergie, en temps, en argent. Mais j'ai la chance d'avoir une bonne constitution, de bien dormir, et d'être déterminé. Si nous nous couchons, si nous changeons de ton, si nous nous « dédiabolisons », ils ont gagné, et nous nous renions. Or, ce n'est pas à 65 ans que je vais abdiquer.

Breizh-info.com : La France est-elle encore une démocratie selon vous ?

Pierre Cassen : Bien sûr que non. Elle n'est plus le pays de la liberté d'expression. Nous sommes devenus le pays occidental le plus répressif. Le préfet socialiste Clavreul, à l'époque président de la Dilcra, dans cette vidéo ahurissante, reconnaissait que nous avions les lois les plus répressives du monde, et que cela ne suffisait pas, et ne suffirait jamais.

C'est la France qui censure le plus de tweets dans le monde, et fait fermer le plus de pages facebook. Que vous dire d'un pays où les médias officiels sont sous perfusion, et où seuls la pensée mondialiste, immigrationniste et multi-culturelle a le droit de s'exprimer ? Faut-il rappeler la dernière élection présidentielle, et les circonstances dans lesquelles Macron a été élu ? Notre pays illustre à merveille cette définition de la dictature, donnée par Aldous Huxley dans « Le Meilleur des mondes » : « La dictature parfaite serait une dictature qui aurait les apparences de la démocratie, une prison sans murs dont les prisonniers ne songeraient pas à s'évader, un système d'esclavage où, grâce à la consommation et au divertissement, les esclaves auraient l'amour de leur servitude. »

Breizh-info.com : Que peuvent faire les internautes qui souhaitent vous soutenir ?

Pierre Cassen : Continuer à nous lire, à nous faire connaître, à contribuer à ce que Riposte Laïque soit connu d'un maximum

de nos compatriotes. Acheter nos livres, les offrir aux amis. Et, s'ils le peuvent, si ce régime ne leur pas tout pris, qu'ils répondent au mieux à l'appel aux dons que nous venons de lancer, pour faire face aux nombreux procès qui nous sont intentés, et faire les recours qui annulent [ma scandaleuse condamnation à 3 mois de prison avec sursis.](#)

Propos recueillis par Yann Vallerie

<https://www.breizh-info.com/2018/02/24/89950/pierre-cassen-prison-riposte-laique-france>